



Hoste
Valette



HOSTE & VALETTE
Infos municipales... À mi-mandat

SOMMAIRE

LES RÉALISATIONS
DE 2020 À AUJOURD'HUI

P 4

LES PROJETS EN COURS

P 13

LES PROJETS À VENIR

P 16

NOUS AIMONS HOSTE ET VALETTE
AVEC DES BONS RÉFLEXES

P 19



Chers habitants de Hoste et Valette,

Succédant à deux années fort chahutées, 2022 et 2023 seront sans conteste les années de réalisation des grands projets. Je suis très fier de porter les couleurs de notre République au sein de notre commune et je peux vous garantir qu'avec l'équipe municipale qui m'entoure, nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire pour ce mandat en cours et pour les trois années à venir. Nous continuerons d'agir sans relâche pour faire avancer et progresser HOSTE et VALETTE, mobiliser, interpeler et convaincre pour hisser encore plus haut nos couleurs. Voilà comment j'entends œuvrer et fédérer les énergies pour que notre Commune occupe la place qu'elle mérite.



de gauche à droite :

Guillaume KIEFFER

Conseiller municipal Hoste

Robert BROD

2^e adjoint Valette

Alain BAUMSTUMMLER

Conseiller municipal Valette

Katia JEROME

Conseillère municipale Hoste

Michel JACQUES

Maire de la Commune

Jean-Noël DECKER

Conseiller municipal Hoste

Frédéric WEYLAND

1^{er} adjoint Hoste

Aline CLAMME

Conseillère municipale Valette

Laura MITHOUARD

Conseillère municipale Valette

Frédérique KIHN

Conseillère municipale Hoste

Sophie LANG

Conseillère municipale Hoste

Éric HENRION

Conseiller municipal Valette

Sandrine ROSTOUCHER

Conseillère municipale Hoste

Francis HENRION

3^e adjoint Valette

Antoine GOLDNER

Conseiller municipal Hoste

INFOS MAIRIE

NOUS CONTACTER

22 rue nationale - 57510 Hoste
Tél. 03 87 09 60 90
email : mairie.hoste@laposte.net

HORAIRES D'OUVERTURES

Lundi	9h à 12h	14h à 16h
Mardi	9h à 12h	14h à 16h
Mercredi	Fermé	
Jeudi	9h à 12h	17h à 19h
Vendredi	9h à 12h	Fermé



Bulletin Municipal - Novembre 2023
Directeur de la publication : M. le Maire
Rédaction des textes et crédits photos :
Mairie de HOSTE & VALETTE

Tirage : 400 ex

Mise en page - Graphisme - Impression :
AGENT GRAPHIQUE - 02 i rue Longue
57510 PUTTELANGE AUX LACS



La parution de ce nouveau bulletin municipal relatant les faits marquants de ces trois dernières années, est un aperçu des activités qui animent notre commune.

Actuellement, nous aspirons à retrouver stabilité et confiance pour nous projeter dans un avenir paisible.

La bonne maîtrise de nos finances, ajoutée à la mûre réflexion de nos projets, nous autorisent à poursuivre sereinement les travaux dont nous vous avons fait part et que nous sommes décidés à mener à terme.

Vous connaissez notre implication pour faire aboutir nos projets.

Nous le faisons avec d'avantage de conviction en sachant pouvoir compter sur votre soutien puisque tout ce travail réalisé ou en passe de le devenir contribue au développement harmonieux de nos deux villages.

Malgré un contexte global imprévisible, mon équipe et moi-même, nous sommes toujours soucieux de contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie et l'attractivité de notre commune est au cœur de nos préoccupations.

Croyez, chers concitoyens, à l'assurance de notre engagement total et recevez mes cordiales salutations.

Votre Maire, Michel JACQUES

LES RÉALISATIONS DE 2020 À AUJOURD'HUI

RÉNOVATION, ISOLATION DE L'ATELIER MUNICIPAL ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PRÉAU - Travaux réalisés en 2021

Par manque de place et afin de regrouper l'ensemble du matériel, la commune de Hoste loue depuis plusieurs années auprès d'un particulier une grange attenante à l'atelier municipal.

Cette annexe, qui sert à entreposer du matériel et des machines/outils appartenant au service technique de notre commune n'est plus adaptée aux besoins des équipes techniques.

Par ailleurs, l'atelier actuel est situé sur un terrain permettant la construction d'une extension qui est la solution la plus adaptée aux besoins et la moins onéreuse. Le service technique de la commune dispose à présent d'un préau permettant de remiser du matériel communal en toute sécurité. Cette extension de l'atelier municipal permet un regroupement fonctionnel, une mise en commun des équipements, l'amélioration des conditions de travail des agents et une meilleure organisation du travail.

Par la même occasion, la toiture du bâtiment existant (actuel atelier communal) a été remplacée.

L'OBJECTIF PRIMORDIAL est la mise à l'abri des intempéries et mise en sécurité du matériel, des outils et des véhicules appartenant à la commune de Hoste



CRÉATION D'UN CHEMIN DE LIAISON ENTRE L'AIRE DE JEUX DE VALETTE ET LE CHEMIN DE LA WITZ Travaux réalisés en 2021

Travaux réalisés en 2021 en parallèle aux travaux de requalification de la rue des vergers dans le but de réutiliser les matériaux extraits.

Mais surtout d'aménager la liaison entre les 2 chemins de crêtes reliant Hoste et Valette et permettre ainsi de créer une boucle de 9 km à l'intérieur du territoire communal.

REQUALIFICATION, SÉCURISATION ET EMBELLISSEMENT DE LA RUE DES VERGERS À VALETTE Travaux réalisés en 2020-2021

La municipalité a souhaité rénover et requalifier une rue du village, avec la création d'un espace partagé pour favoriser les déplacements en mode doux. Le but étant d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers en effectuant des aménagements urbanistiques et paysagers de qualité.



Les principaux objectifs visés par cet ambitieux projet ont été les suivants :

- Renforcer la sécurité : des riverains, des enfants à proximité de l'aire de jeux et de la Maison de quartier, des touristes, cyclistes qui empruntent le circuit Vélo Visàvis, des touristes, randonneurs qui empruntent les chemins PDIPR (circuit de la ligne Maginot Aquatique).
- Permettre un accès aisé des riverains à leur habitation,
- Créer un espace partagé par tous, tout en organisant le stationnement,
- Préserver le caractère et l'identité du village lorrain,
- Mettre en valeur les façades.

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING, À PROXIMITÉ DU FOYER DE VALETTE, AFIN DE FAVORISER LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Travaux réalisés en 2021 dans la continuité des travaux de requalification de la rue des vergers

Confronté à la problématique d'un manque incontestable d'emplacements de stationnement (10 emplacements disponibles) nous avons réalisé une zone de stationnement à proximité du foyer de Valette (capacité intérieure du foyer : 70 personnes), mais également pour permettre aux utilisateurs de l'aire de jeux ainsi qu'aux usagers des agréés fitness de pouvoir stationner à proximité.

La commune est propriétaire de la parcelle située à côté du foyer de Valette, il a été opportun de créer du stationnement sur cette parcelle en réalisant un parking à ciel ouvert de 25 places.

Le parking écologique est une réponse environnementale et paysagère aux enjeux de gestion des eaux pluviales : une solution anti-inondation en faveur de la biodiversité !

Halte au macadam et au tout-tuyaux ! Pour gérer les eaux pluviales de manière intégrée, d'autres solutions existent et permettent de lutter contre l'imperméabilisation des sols !

La zone de stationnement a été réalisée en un empierrement à base de granulats de carrière avec des graviers de 0 à 31,5 mm de diamètre, compactés au cylindre. La finition a été réalisée en graviers de taille moyenne 6/15 mm).



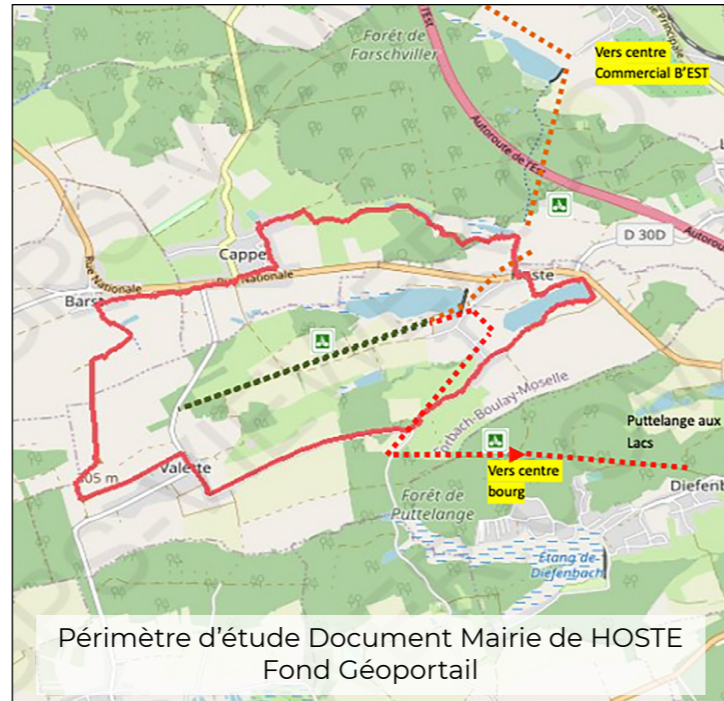
CRÉATION D'ITINÉRAIRES CYCLABLES POUR DES LIAISONS DOUCES AVEC LES COMMUNES VOISINES

Travaux réalisés en 2021

La commune souhaite dans le cadre de la loi nouvelle d'orientation des mobilités (LOM) (loi n°2019-1428 du 24/12/2019) développer son réseau cyclable en complément d'autres modes de déplacements.

L'objectif de cette démarche est de doter le territoire d'une politique cyclable utilitaire afin de favoriser les déplacements domicile-travail et tout autre type de déplacements. Pour cela, la commune de HOSTE (2 villages séparés d'environ 3 km avec un territoire qui s'étend sur plus de 1000 hectares) achève en complément des itinéraires VéloVisàvis et des circuits de randonnées pédestres réalisés par la CCFM, un schéma cyclable pour organiser le développement du vélo sur le territoire.

En finalité, nous disposerons d'un réseau cohérent et attractif.



Celui-ci comprend :

- Secteur de la Rue des grillons à HOSTE en direction de la RD 656 à destination de VALETTE.
- Secteur de la rue Saint Jean qui permet de faire la liaison avec le centre bourg (Puttelange aux Lacs) via la piste cyclable VéloVisàvis.
- Secteur de la Rue du moulin qui permet de faire la liaison avec le centre commercial B'EST (Farébersviller) via la piste cyclable VéloVisàvis en passant par Farschviller.

En résumé trois objectifs principaux :

- 1) Développer des réseaux cyclables en complément du « maillage » déjà existant et réalisé par la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM), et en complément d'autres modes de déplacement mais aussi en direction de villages (hors CCFM) non reliés à ce jour,
- 2) Permettre d'assurer des liaisons douces vers des pôles attractifs (centre bourgs, centre commercial) pour des trajets aux quotidiens,
- 3) Valoriser le cadre de vie et assurer la poursuite du développement touristique de notre commune.



AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE AUTOUR DE L'ÉTANG DE HOSTE BAS

Travaux réalisés en 2022

En développant les voies douces (chemins de randonnées et pistes cyclables) autour de l'étang de Hoste notre objectif est de :

- Réaliser des chemins de qualité pour permettre aux habitants de la commune et aux touristes de pouvoir se déplacer, se promener, s'oxygéner, par tous temps dans un beau cadre où la biodiversité joue un rôle primordial.
- Concilier le mode de vie de ceux qui souhaitent pratiquer toute l'année un loisir, un sport bénéfique pour la santé : promenade, marche nordique, jogging, VTT, pêche itinérante, équitation en totale sécurité car protégé des autres flux de circulation.
- Promouvoir l'attractivité en valorisant le cadre de vie de la commune et en assurant la poursuite du développement touristique: ce nouveau tronçon permettra de faire la jonction entre les deux étangs de la commune de Hoste. Ceux-ci permettent des haltes bucoliques dans un cadre champêtre avec de nombreuses possibilités de pique-nique. Les deux étangs jalonnant cet itinéraire cyclable servent d'écrin à une faune et une flore remarquables.



Le projet prévoit une variante de la piste VéloVisàvis existante pour 2 raisons :

La 1^{re} raison consiste à une sécurisation d'un tronçon de la piste cyclable actuelle qui fait le tour de l'étang de Hoste bas et qui débouche sur une route communale dangereuse. L'itinéraire actuel est partagé avec la circulation automobile sur environ 500 mètres.

La 2^e raison a un intérêt touristique car ce nouveau tronçon de 600 mètres permettrait de poursuivre le chemin de randonnée et la piste cyclable le long de l'étang puis de longer la rivière : piste 100% nature.

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Travaux réalisés en 2022



Durant l'année 2022, la municipalité a entrepris des travaux de rénovation et d'extension des locaux existants au niveau du garage afin d'accueillir les administrés dans des locaux plus conviviaux et de disposer de bureaux plus grands.

Les 2 pièces les plus spacieuses actuellement peuvent garder leur usage de salle du conseil et d'accueil/secrétariat.

La « travée » de l'actuel garage est étroite, plus appropriée à des espaces restreints de services, et d'accès aux nouveaux bureaux (pour le maire et pour les adjoints). Le bureau du Maire se placera sur la façade avant pour profiter de la lumière. (la façade pignon étant mitoyenne et borgne). Le bureau des adjoints se positionnera en fond d'extension. L'espace central sera utilisé pour une tisanerie et ainsi libérer le secrétariat.

Ces nouveaux locaux seront desservis par un « sas » qui assurera une meilleure insonorisation avec les espaces d'accueil du public.

Le niveau de cette extension sera rehaussé pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, il y aura lieu d'entreprendre les travaux suivants :

- Réaménagement de l'accueil-secrétariat avec remplacement de la banque d'accueil et mobilier de rangement, du faux-plafond, de l'éclairage, du revêtement de sol, etc.
- Réaménagement de la salle de réunion / conseil, avec ouverture supplémentaire dans le mur séparatif permettant un apport de lumière en second jour. Cela intégrera le remplacement du faux-plafond, de l'éclairage, du revêtement de sol, etc., ainsi que la mise en place de placards rangement toute hauteur, et un système de vidéo projection.
- Création d'un bureau du Maire, comprenant un poste de travail et du rangement.
- Création d'un bureau d'adjoints comprenant deux postes de travail et des placards de rangements.
- Création d'une tisanerie comprenant un évier, un plan de travail, un frigo bas, d'un micro-onde et des rangements hauts et bas.

ÉCHOS DE LA FORÊT COMMUNALE DE HOSTE TOUCHÉE PAR UNE DOUBLE CRISE...

Travaux réalisés en 2022-2023

Après quatre années de canicule et de manque d'eau, la forêt de Hoste voit disparaître l'épicéa « notre sapin de Noël » qui vient d'être remplacé par des essences plus résistantes à la sécheresse.

Les années 2019 et 2020 auront marqué l'histoire de notre forêt communale car elle a subi une double crise : **une crise climatique et une crise sanitaire**. La crise climatique tout le monde aura pu la constater en particulier durant l'été 2020. Nos forêts sont surtout touchées par le manque d'eau de mars 2020 à septembre 2020. Les hêtres ont été les premiers à en souffrir. Après une première vague de hêtres qui ont dépéri en 2019, un nombre plus conséquent encore de hêtres ont commencé à jaunir, même à brunir dès le mois de mai 2020. Les coulées noires qui apparaissent sur le tronc annoncent la mort définitive du hêtre, d'autres pourront peut-être renaître aux prochaines saisons. Les sols argilocalcaires, manquant d'eau, provoquent un stress hydrique insupportable à ces arbres. Actuellement, ce sont aussi les chênes qui commencent à montrer des signes de faiblesses, suscitant bien des inquiétudes pour les années à venir.



À côté de la crise climatique, est apparue une **crise sanitaire**. Les scolytes ont massivement attaqué les épicéas. Partout à travers notre forêt communale des parcelles entières de résineux ont perdu leurs épicéas, preuve de l'attaque des scolytes qui creusent des galeries sous l'écorce et empêche la sève de circuler.

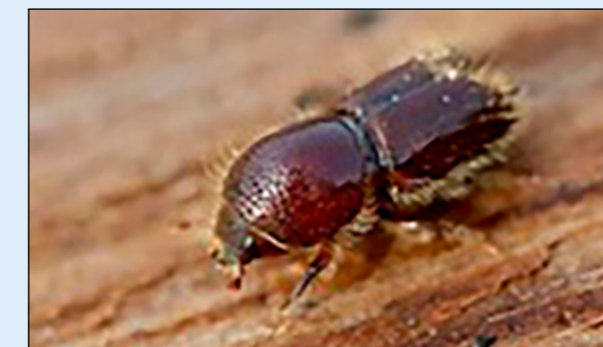
La forêt communale de Hoste est particulièrement impactée puisque les plantations d'épicéas représentent 20 ha soit 15% des 137 ha de notre forêt. La moitié de ces plantations étant atteintes, nous avons fait le choix d'exploiter ces bois pour éviter la dissémination des insectes et limiter la perte de valeur des bois.

La chenille processionnaire du chêne, qu'est-ce que c'est ?

La processionnaire du chêne est un papillon dont les chenilles, nuisibles, consomment les feuilles de chênes. Celles-ci peuvent affaiblir les arbres, voire provoquer leur dépérissement si elles sont associées à d'autres facteurs.

La processionnaire possède par ailleurs des poils urticants pouvant avoir un impact sur la santé des usagers de la forêt (forestiers, promeneurs, habitants et animaux domestiques des villages voisins), en particulier durant la saison estivale.

Malheureusement aucune technique n'est aujourd'hui efficace pour lutter contre ces attaques parasitaires.



La forêt communale de Hoste reste une richesse économique, environnementale et touristique et nous y sommes très attachés. Nous continuerons à nous investir dans la gestion de la forêt tant les enjeux sont nombreux. C'est pour nous un devoir de reconstituer les parcelles meurtries par la sécheresse et les crises sanitaires.

LE PLAN DE RELANCE EN FORET POUR NOTRE COLLECTIVITE : UNE BELLE DYNAMIQUE

Dans un contexte budgétaire extrêmement tendu, les aides de l'État viennent heureusement soutenir les programmes de renouvellement des forêts. Les coûts sont élevés, notamment à cause des nécessaires protections à installer pour limiter les dégâts causés par les gibiers.

Dans le cadre du Plan de relance proposé par l'État et soutenu par l'ONF, la Commune a décidé de replanter 7 hectares sur 6 parcelles différentes. Nous nous sommes orientés vers un peuplement d'avenir, plus en adéquation avec le contexte de changement climatique. Pour renouveler ce peuplement dépérissant, nous avons opté pour une plantation d'essences variées dont une majorité de chênes sessiles et chênes pubescents, des pins sylvestres et de l'alisier torminal (essences plus résistantes à la sécheresse). Notre objectif est d'investir sur l'avenir et penser aux générations futures. Nous devons tenter autre chose pour que la forêt perdure dans sa multifonctionnalité, avec l'enjeu productif sur la commune.

À présent, l'opération de reboisement est totalement finalisée sur 7 hectares.



Phase 1

Abattage complet de tous les résineux présents en forêt de Hoste.
en 2020 et 2021



Phase 2

Nettoyage des parcelles à replanter par une coupe des arbres encore en place puis un broyage complet des parcelles.
en septembre 2022



Phase 3

Mise en place des protections contre les gibiers, soit par la pose d'un grillage autour de la parcelle ou par des protections individuelles.
en décembre 2022

Phase 4

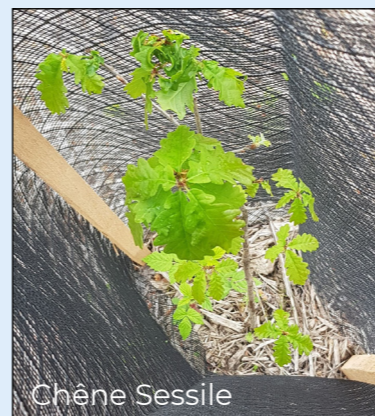
Plantation de 10100 arbres d'essences différentes (Chêne sessile, Chêne pubescent, Pin sylvestre et Alisier torminal).
en février et mars 2023

...

La commune a décidé de renouveler sa forêt pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique.

Sans le plan de relance, la commune n'aurait pas exploité les parcelles « malades » en entier, mais elle aurait coupé au fur et à mesure du dépérissement alors même que les peuplements restants étaient compromis.

En effet, pour cette opération coûteuse (plus de 100 000 €), la commune de Hoste a été soutenue pour près de la moitié par l'État via le Plan de relance, ce qui nous a permis de planter plus de 10 000 plants.



Chêne Sessile



Pin sylvestre



INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN (tables de pique-nique et bancs) LE LONG DES CHEMINS

Travaux réalisés en 2022

Notre petite commune se situant sur la route de la *Ligne Maginot Aquatique* a su conserver un cadre de vie verdoyant, convivial etc... grâce à deux étangs de caractère. Les visiteurs et les touristes qui souhaitent « se mettre au vert » retrouve ici un véritable havre de paix. Pour 2022, nous avons fait le choix d'implanter 3 tables de pique-nique et 4 bancs.

La table de pique-nique ou le banc est avant tout bénéfique pour un moment de partage et d'échange avec ses amis ou sa famille et passer de bons moments en compagnie de ses proches. En plein air, ceux-ci pourront non seulement contempler la beauté du paysage, mais aussi humer l'air frais.



La commune de HOSTE souhaite ainsi offrir à ses habitants, à ses visiteurs, aux touristes, la possibilité de se retrouver autour d'une table de pique-nique ou sur un banc.

Pour aménager les espaces de restaurations extérieurs ainsi que les espaces publics, nous souhaitons installer ce type d'équipement afin d'agrémenter les circuits de randonnées pédestres et VéloVisàvis se situant sur notre commune.

Le projet permet de promouvoir l'attractivité en valorisant le cadre de vie de la commune et en assurant la poursuite du développement touristique de notre commune : les 3 tables de pique-nique et les 4 bancs seront installés sur le circuit *Hoste Tourisme*, sur les circuits VéloVisàvis et sur les itinéraires de randonnées pédestres (PDIPR).

4 objectifs principaux permettant de contribuer au développement d'une offre de produits touristiques de qualité en accord avec la demande :

- Valoriser le cadre de vie et la diversification de l'offre de loisirs de proximité pour les habitants.
- Amélioration de l'image et de la notoriété des territoires vis-à-vis des touristes et des habitants.



- Amélioration de la coopération de la commune avec l'office de tourisme de la Communauté des Communes de Freyming-Merlebach et diverses associations des communes voisines qui y organisent régulièrement des sorties groupées.

- Valorisation basée sur les patrimoines : nos maisons paysannes à pan de bois datant du XVIII^e siècle, les nombreux calvaires, nos forêts, nos étangs, la Ligne Maginot Aquatique.

AMÉNAGEMENT ET ENROCHEMENT DES POSTES DE PÊCHE DE L'ÉTANG DU HAUT

Travaux réalisés en 2023

Afin de pérenniser les postes de pêche à l'étang du haut, il a été nécessaire de recourir à un enrochement de la partie avant des avancées afin d'éviter l'érosion de la terre par l'effet continu des vagues.



INSTALLATION D'UNE NOUVELLE PASSERELLE À LA BONNE FONTAINE « le Guten brunnen » - Travaux réalisés en 2023

Pour rejoindre la chapelle il faut traverser une rivière au-dessus de laquelle une passerelle peu sécurisée avait été édifée. Étant donné que ce site se situe à proximité immédiate du circuit vélo Visàvis et du PDIPR « la Bonne Fontaine » il y a de très nombreux visiteurs qui s'y arrêtent. Au fil des années, aidée par la météo... la passerelle qui enjambe la rivière s'est fortement dégradée ; celle-ci est devenue vétuste et dangereuse. Elle nécessite d'être remplacée par une passerelle sécurisée. Le projet permet de promouvoir l'attractivité en valorisant le cadre de vie de la commune et en assurant la poursuite du développement touristique de notre commune : la visite de ce site se situe sur le circuit « Hoste Tourisme » à proximité immédiate du circuit Vélo Visàvis en provenance de Farschviller, direction Cappel et sur le circuit PDIPR du Guten brunnen



LES PROJETS EN COURS

LE FONDS VERT POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Le *Fonds vert* a été annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre, Élisabeth Borne et lancé officiellement le 30 janvier dernier.

Il s'agit d'un dispositif inédit visant à aider les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique. Cette transition est répartie en 3 axes d'intervention pour accompagner les collectivités à renforcer leur performance environnementale, à adapter leur territoire au changement climatique et à améliorer leur cadre de vie.

Laurent TOUVET, préfet de la Moselle, a fixé comme priorités le financement des projets de modernisation de l'éclairage public des communes de moins de 10 000 habitants ainsi que des projets de rénovation thermique des bâtiments publics. Ces priorités répondent à la fois à l'objectif d'ambition écologique du « Fonds vert » et celui de baisse des charges des communes.

Ainsi, cette année, notre commune va prendre sa part dans les performances environnementales avec la rénovation énergétique des bâtiments publics (Foyer socio-éducatif et salles de classes de l'école de Hoste) ainsi que la modernisation de l'éclairage public.

PROJET FONDS VERT N°1 ÉCLAIRAGE LED DES RUES COMMUNALES Travaux programmés en 2023

Partout sur tout le territoire, l'éclairage public poursuit sa révolution pour une gestion plus responsable. Dans un contexte de crise climatique et énergétique, nous avons mené une réflexion à l'échelle locale afin d'accélérer la pose d'éclairage LED en lançant une campagne de remplacement de l'éclairage public par des modules basses consommation, ainsi que l'installation d'horloges astronomiques permettant un pilotage sur les horaires d'allumage de l'éclairage public.

Pour les mêmes raisons qui nous ont guidés à remplacer les 'néons' par des LED dans nos bâtiments communaux, nous sommes en cours de remplacement des lampes SHP de l'éclairage public par des LED. Concrètement sur la commune (HOSTE et VALETTE), le projet consiste à remplacer 110 lanternes énergivores et/ou vétustes.

Ces choix s'inscrivent également dans la continuité de l'arrêté du 25 novembre 2022 pour lequel la Commune de HOSTE s'était engagée en matière de développement durable avec la décision d'extinction de l'éclairage public dans toutes les rues de la commune de 23h à 5h. À présent et pour des raisons de sécurité, l'éclairage public reste allumé, mais son intensité est abaissée de 90% vers 22 h jusqu'à 6 h.

Ce panel de mesure est vertueux à différents égards ; il limite la consommation énergétique, génère des économies, préserve la biodiversité et nous redonne la faculté d'apprécier la nuit dans les sites les moins éclairés.

De plus ces actions marquantes permettent de sensibiliser les citoyens à la problématique énergétique et de démontrer les engagements de la collectivité.

PROJET FONDS VERT N°2
ÉCLAIRAGE LED DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
Travaux programmés en 2023

L'éclairage est un des points névralgiques de l'installation électrique. Ainsi 60 à 75% de notre consommation d'électricité (et donc de notre facture) est due au poste *éclairage* dans les bâtiments publics. La Commune de Hoste a opté pour le remplacement des néons par des LED dans le foyer communal et dans ses salles de classes

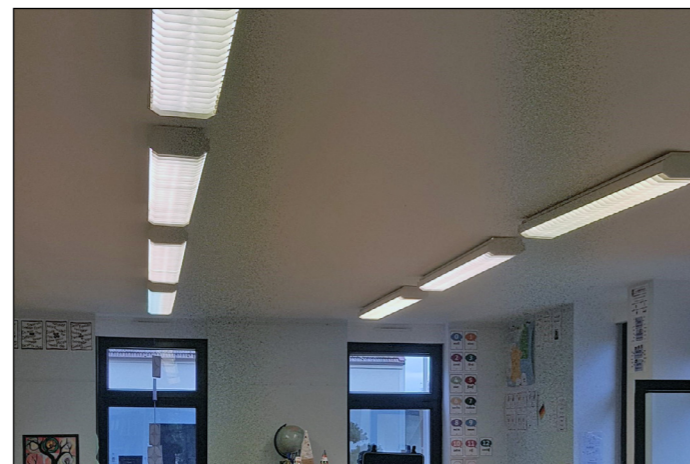
Pourquoi ?

1 De façon générale, l'éclairage **LED** nous permettra d'économiser environ 50% d'énergie en comparaison avec les produits d'éclairage fluorescents qui sont en place. Une ampoule à LED consomme en effet 10 fois moins d'électricité qu'une incandescence.

2 L'éclairage **LED est très efficace énergétiquement et émet très peu de chaleur** (ça le rend plus écologique que les conventionnels) : Les ampoules LED consomment très peu, car c'est de la lumière froide, (comme celle des lucioles) et avec la lumière froide il n'y a pas de déperdition d'énergie en chaleur. Une ampoule incandescente perd 85% de son énergie en chaleur et ainsi, seulement 15% est transformée en lumière.

3 Les LED pour *Light Emitting Diodes* (diodes électroluminescentes), sont de plus en plus utilisées parce qu'elles ont un meilleur rendement que les ampoules classiques.

4 Les LED durent très longtemps (jusqu'à 40 000 h) et s'allument instantanément. Elles offrent le meilleur rendu lumineux pour le confort visuel : stable et homogène



Salles de classes École de HOSTE



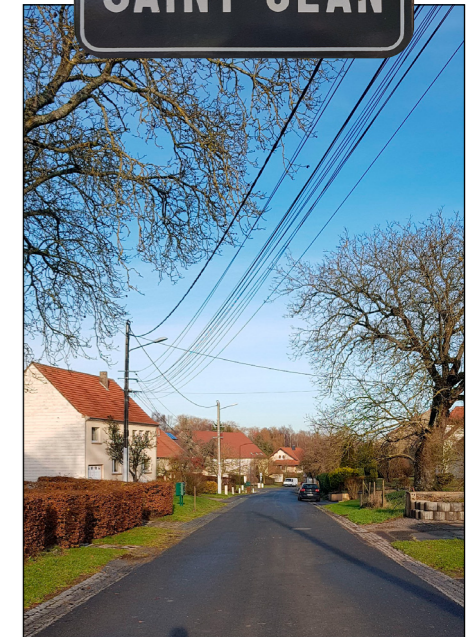
Cuisine du Foyer Socio Éducatif

REQUALIFICATION DE LA RUE
DES GRILLONS ET DE LA RUE ST JEAN
Travaux en cours et finalisés en 2023

L'objectif principal est d'améliorer le cadre de vie de la rue des Grillons et de la rue Saint-Jean.

La commune de Hoste poursuit ses actions de rénovation urbaine sur l'ensemble de ses deux villages. Après la réfection de la traversée principale de Hoste, puis de la rue des Vergers à Valette, la municipalité a lancé une consultation en vue de réaliser des aménagements qualitatifs et paysagers de l'espace public de la rue des Grillons et de la rue St Jean.

Le projet prévoit l'enfouissement des réseaux aériens sur l'ensemble de ces 2 rues. Ces travaux seront l'occasion d'enlever les supports d'éclairage public en place pour être remplacés par de nouveaux mats et appareillages plus performants et économes en énergie. Ces travaux seront suivis par une requalification de la voirie, un aménagement paysager et par la mise aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) en créant des trottoirs aux largeurs conformes.



Enfin, dans un objectif de préserver le cadre identitaire et environnemental de notre village lorrain, un effort qualitatif particulier a été fait sur le choix des matériaux, tout en cherchant à créer des aménagements simples et sobres, en rapport avec les capacités financières de notre commune. Afin de traiter l'ensemble de ces problématiques et d'obtenir les réponses appropriées, nous nous sommes entourés de professionnels (géomètres, urbanistes, paysagistes, etc.).

Les travaux qui ont débuté en octobre 2022 se poursuivront jusqu'en 2024.

Les travaux se dérouleront en 3 phases : enfouissement des réseaux, réfection voirie avec création de trottoirs normalisés et aménagements paysagers.



LES PROJETS À VENIR

AMENAGEMENT D'UN ÉCO-PARKING À PROXIMITÉ DU FOYER SOCIO ÉDUCATIF À HOSTE *Travaux prévus en 2024*

La commune est devenue propriétaire de la parcelle située à côté du city stade, il est opportun de créer du stationnement sur cette parcelle en réalisant un parking d'environ 30 places.

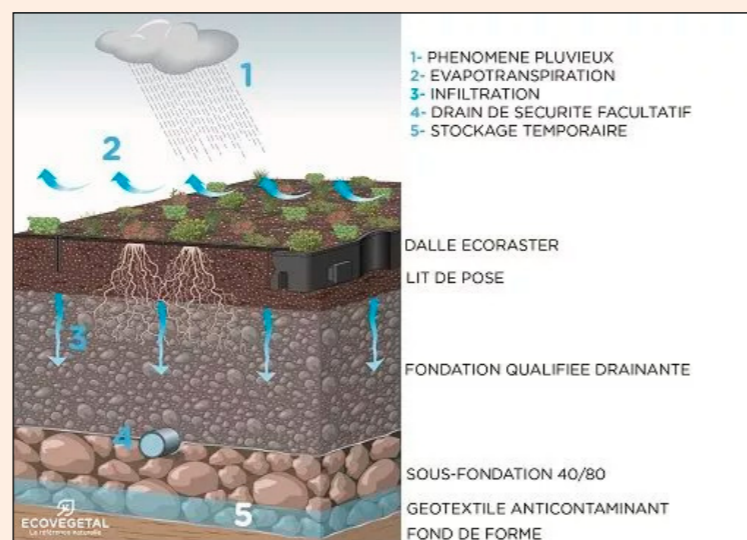
Confronté à la problématique d'un manque incontestable d'emplacements de stationnement depuis la construction de l'aire de camping-car, la commune de Hoste envisage de réaliser une zone de stationnement à proximité du foyer dont la capacité intérieure est de 200 personnes.

L'objectif est de permettre aux utilisateurs du foyer et des différents aménagements (le city stade, les agréés fitness, les tables de pique-nique et prochainement la construction d'une petite aire de jeux...) qui attirent de nombreux visiteurs extérieurs au village de pouvoir se garer sans empiéter avec leur véhicule sur la voie publique de la rue du bourg.

Ce parking se situera également au point de départ de différents parcours de randonnées pédestres ou cyclistes possibles : PDIPR La ligne Maginot Aquatique, Parcours Vélo Visavis sur le circuit des étangs.



Création d'un parking perméable et végétalisé...



POURQUOI FAIRE UN PARKING PERMÉABLE ?

L'actualité nous le rappelle malheureusement trop souvent : l'urbanisation conduit trop souvent à l'imperméabilisation des sols et a des effets dévastateurs pour l'environnement et pour notre santé. Ainsi, il est aujourd'hui vital d'augmenter les surfaces d'espaces verts afin de permettre une infiltration de l'eau dans les sols.

Les parkings drainants et les parkings végétalisés sont des techniques environnementales qui contribuent de façon significative à la préservation des sols en les rendant perméables. Les sols drainants permettent l'infiltration de l'eau dans le sol et évitent un maximum le ruissellement de surface.

Cette zone de stationnement écologique sera une réponse environnementale et paysagère aux enjeux de gestion des eaux pluviales : une solution anti-inondation en faveur de la biodiversité ! Halte au macadam et au tout-tuyaux ! Pour gérer les eaux pluviales de manière intégrée, d'autres solutions existent et permettent de lutter contre l'imperméabilisation des sols ! Ainsi la zone de stationnement sera réalisée en un empièchement à base de granulats de carrière avec des graviers de 0 à 31,5 mm de diamètre.

La finition est réalisée en graviers de taille moyenne (6/8 mm et au maximum 10/12 mm).

Nous travaillons spécialement avec des graviers régionaux.

Et si le futur parking participait à la Trame Verte ET Bleue (TVB) ? La TVB est une démarche visant à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges afin que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, trouver un gîte... Tout cela permettant d'assurer leur cycle de vie. Interrompre les continuités écologiques fragilise la biodiversité.

La TVB a pour objectif de placer la préservation de la biodiversité au cœur des décisions d'aménagement de notre commune en (re)créant des réseaux d'échanges entre les réservoirs de biodiversité, appelés corridors écologiques. Elle résulte de la combinaison de deux interfaces.

- La Trame Verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels
- La Trame Bleue qui fait référence aux milieux aquatiques et humides

Au sein d'une collectivité, plus ce maillage est dense plus les bénéfices pour la biodiversité seront importants. Il est donc intéressant d'intégrer la végétalisation de cette zone de stationnement dans un projet plus global de restauration ou de préservation de la biodiversité.

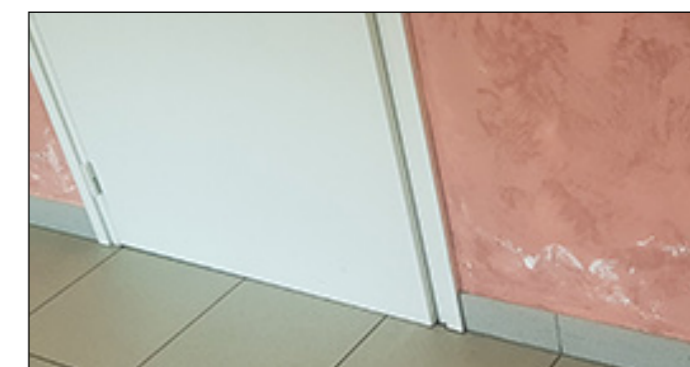
RÉNOVATION DU FOYER DE VALETTE *Travaux prévus en 2024*

La date de construction de la MAS est de 2006 et nous subissons d'importantes remontées d'humidité sur les murs avec l'apparition de moisissures.

L'objectif de ces travaux consiste en une rénovation importante du foyer de Valette avec le changement du revêtement mural et un changement complet de l'éclairage (néons) par des LED.

Afin de procéder au changement du revêtement mural, il est nécessaire d'intervenir sur les matériaux pour stopper les remontées d'humidité.

Il est également nécessaire d'intégrer dans les travaux futurs un chauffage électrique qui permettra de maintenir le bâtiment à l'état de « hors gel ».



ÉTUDE SUR UNE ZONE D'EXTENSION COMMUNALE

Le dernier recensement datant de janvier 2020 effectué dans notre commune laisse apparaître une diminution de notre population de 7% (soit une perte de 47 habitants sur les 5 dernières années). En moyenne sur la même période, nous avons 2 naissances contre 5 décès. C'est la tranche d'âge de 1 à 30 ans qui est la plus impactée et notre commune vieillit. Le maintien de notre école communale risque d'être la 1^{re} conséquence de cette diminution de la population.

La commune de HOSTE envisage la réalisation d'un aménagement durable à vocation d'habitat sur un site d'environ 1,3 ha s'inscrivant de manière cohérente, entre les entités du village de Hoste Haut et de Hoste Bas : L'aménagement proposé doit être exemplaire par rapport aux qualités urbaines, paysagères et environnementales de la localité. Cette extension ne doit pas engendrer de nuisances dans le fonctionnement ni dans le cadre de vie de la population riveraine.

Les objectifs d'aménagements pour le respect de l'environnement et la qualité du cadre de vie et du cadre bâti sont multiples :

- Intégrer l'ensemble des constructions au paysage environnant,
- Créer un point de repère paysager remarquable,
- Garantir la cohabitation entre la faune et la flore de l'étang et de ses berges et les activités humaines du quartier urbain,
- Planter des essences d'arbres remarquables pour les futures générations,
- Optimiser les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans le respect des milieux naturels et de biodiversité locale,
- Intégrer les nouvelles voiries au paysage environnant afin de ne pas créer d'impact visuel,
- Maintenir les accès et les chemins piétons existants et les connecter aux nouveaux cheminements doux du quartier,
- Préserver la qualité de vie des riverains,
- Respecter l'organisation urbaine du village de Hoste caractérisée par une diversité cohérente d'implantation du bâti au sein d'un environnement alternant espaces ouverts (prairies, pelouses) et espaces fermés (haies, boisements).



NOUS AIMONS HOSTE ET VALETTE AVEC DES BONS RÉFLEXES

ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBRES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales, et des chemins ruraux (chemins, sentiers, etc...) ou qui encombrant les propriétés voisines doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 2,20 m à partir du sol naturel et 0,50 m de la limite de propriété. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.



BRÛLER SES DÉCHETS EST UNE INFRACTION PÉNALE

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménager à l'air libre. Les brûlages sont interdits sauf dérogation exceptionnelle du Maire.

Les particuliers doivent déposer leurs déchets verts aux déchetteries communautaires. Les déchets dits *verts*, produits par les particuliers, sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- les feuilles mortes
- les résidus d'élagage et de débroussaillage
- les résidus de taille de haies et d'arbustes
- les épluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie, vous pouvez également en faire un composte individuel.



À HOSTE VALETTE LE BRUIT DE VOISINAGE C'EST L'ENGAGEMENT DE TOUS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telles que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses, les débroussailleuses ne peuvent être effectués que :

du lundi au samedi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, exceptionnellement le dimanche de 10h00 à 12h00.

Cf. Arrêté N°02/2014 du 16 juin 2014
Relatif à la réglementation sur le bruit



